



## RÈGLEMENT

### HEM TRACK 2026

#### Article 1 – Inscription du véhicule au HEM Track

L'inscription au HEM Track est obligatoire.

Chaque participant doit :

- Lire et accepter le présent règlement général
- Compléter et signer le formulaire d'inscription (Google Forms)
- Joindre une copie du certificat d'immatriculation (carte grise) ou du passeport du véhicule (pour les véhicules non immatriculés)

Le paiement des frais d'inscription vaut confirmation de la lecture et de l'acceptation :

- Du présent règlement
- Du règlement du circuit de Clastres
- Des règlements FFSA « Roulage Libre Circuit » et « Réglementations Techniques et de Sécurité »

Lors de l'inscription, les participants doivent choisir une formule :

- Pack VIP
- Pack 3 jours
- Pack 2 jours
- Journée complète ou ½ journée

### **Conditions d'annulation**

- Remboursement à 100 % jusqu'au 15/07/2026 inclus
- Remboursement à 50 % du 16/07/2026 au 31/07/2026 inclus
- Remboursement à 10 % du 01/08/2026 au 10/08/2026 inclus
- Aucun remboursement à partir du 10/08/2026

Les véhicules non inscrits ne seront autorisés ni dans le paddock ni sur la piste.

### **Article 2 – Inscription des exposants**

L'inscription est obligatoire.

Chaque exposant doit :

- Lire et accepter le présent règlement
- Contacter l'organisation à l'adresse [info@hondaeuromeet.com](mailto:info@hondaeuromeet.com)
- Régler le montant défini lors de la validation

### **Article 3 – Confirmation d'inscription**

L'inscription ne sera considérée comme définitive qu'après réception et validation du paiement par l'organisation.

Un e-mail de confirmation sera envoyé au participant ou à l'exposant.

### **Article 4 – Clôture des inscriptions**

La date limite d'inscription est fixée au 10 août 2026.

Toute demande incomplète ou dont le paiement n'a pas été reçu pourra être refusée.

Les inscriptions sont acceptées dans la limite des places disponibles.

### **Article 5 – Véhicules éligibles**

Sont admis :

- Les véhicules HONDA
- Les véhicules ACURA
- Les véhicules équipés d'un moteur Honda

Les véhicules doivent être en bon état de présentation.

L'organisation se réserve le droit de refuser tout véhicule ne correspondant pas à l'esprit de l'événement ou présentant un risque pour la sécurité.

### **Article 6 – Installation**

L'installation peut commencer :

- Le jeudi 20 août 2026, de 18h00 à 22h00 (pour les pilotes inscrits le vendredi)
- Le vendredi, de 18h00 à 22h00 (pour les pilotes inscrits le samedi)

Les emplacements paddock sont garantis pour les inscriptions de 2 jours minimum (1 emplacement par voiture).

Pour les autres formules, l'accès au paddock dépendra du taux d'occupation. Un emplacement pourra être partagé entre deux véhicules.

## **Article 7 – HEM Track – Accès à la piste**

L'accès à la piste est strictement réservé aux véhicules inscrits et identifiés par les autocollants officiels fournis par l'organisation.

Chaque véhicule doit impérativement :

- Être équipé d'un crochet de remorquage fonctionnel
- Être en bon état général
- Ne présenter aucune fuite (huile, carburant, liquide de refroidissement, liquide de frein)
- Avoir une batterie solidement fixée
- Être équipé de pneus en bon état
- Disposer d'un système de freinage en parfait état de fonctionnement

L'organisation se réserve le droit de refuser l'accès à la piste à tout véhicule présentant un risque.

La vitesse est limitée à 5 km/h dans le paddock.

L'accès aux paddocks est strictement limité au créneau 7h00 – 22h00. Aucune dérogation ne sera accordée.

Il appartient à chaque participant d'anticiper ses déplacements ; nous ne pourrions être tenus responsables de votre manque d'organisation ou de vos retards, lesquels ne seront en aucun cas tolérés.

Chaque pilote doit assister au briefing et connaître la signification des drapeaux utilisés par les commissaires.

En cas de dommages sur le circuit, chaque participant est responsable de ses propres dommages, sauf en cas de faute intentionnelle grave.

### ***Discipline et comportement en piste***

L'accès à la piste est strictement interdit à toute personne sous l'emprise de l'alcool, de stupéfiants ou de toute substance altérant les capacités de conduite.

Sont interdits :

- Le drift volontaire
- Les burnouts
- La conduite agressive ou dangereuse
- Le non-respect des drapeaux
- Les dépassements dangereux
- L'arrêt volontaire en piste sans motif valable

Tout comportement dangereux peut entraîner :

- Un avertissement
- L'exclusion de la session
- L'exclusion définitive

Aucun remboursement ne pourra être réclamé en cas d'exclusion.



## **Article 8 – Le paddock**

Un emplacement sera attribué par l'organisation.

Dormir dans le paddock, dans l'emplacement attribué, est autorisé.

Le sol étant en asphalte, les tentes doivent être lestées.

Des branchements électriques sont disponibles (prévoir un adaptateur de type caravane).

Des sanitaires et des douches sont à disposition. Merci de les laisser propres.

### ***Obligations :***

- Bâche obligatoire pour toute intervention mécanique
- Nettoyer votre emplacement avant le départ
- Barbecue charbon/bois interdit (gaz ou électrique autorisé)

La zone étant placée sous vidéosurveillance, l'organisation se réserve le droit de vous réclamer des dommages et intérêts en cas de dégradation.

Vous pouvez vous rapprocher de l'organisation ou du personnel du circuit afin de demander du matériel de nettoyage, des absorbants, etc.

### ***Interdictions complémentaires :***

- Essais dynamiques dans le paddock
- Accélération brusques
- Consommation d'alcool avant ou pendant toute activité sur piste

L'organisation décline toute responsabilité en cas de vol ou de dommage.

## **Article 9 – Nuisances sonores**

Les véhicules doivent respecter les limites sonores imposées par le circuit de Clastres (95 dB).

Un contrôle pourra être effectué à tout moment.

En cas de dépassement :

- Refus immédiat ou arrêt du roulage
- Obligation de mettre le véhicule en conformité

Aucun remboursement ne sera accordé en cas d'exclusion liée au bruit.

## **Article 10 – Pilotes et passagers**

Chaque pilote ou passager accède à la piste sous sa seule responsabilité.

Un maximum d'un passager est autorisé par véhicule.

Âge minimum des passagers : 16 ans (autorisation légale requise).

Permis de conduire obligatoire pour les pilotes.

L'équipement doit être conforme à la réglementation FFSA et à celle du circuit.

En s'inscrivant, les participants s'engagent, pour l'ensemble de l'équipage de leur véhicule, à avoir pris connaissance et accepté la décharge de responsabilité Honda Euro Meet (disponible et consultable sur notre site), à respecter le règlement Honda Euro Meet, et à dégager les organisateurs de toute responsabilité en cas de dommages corporels ou matériels, tant aux véhicules qu'aux barrières de sécurité.

## **Article 11 – Véhicules d'assistance et remorques**

Les véhicules d'assistance doivent être déclarés lors de l'inscription.

Les autres véhicules doivent stationner sur les parkings prévus à cet effet.

Un espace dédié aux remorques est disponible dans la limite des places disponibles.

## **Article 12 – Exposants**

L'exposition se fait sous l'entière responsabilité de l'exposant.

L'organisateur n'est pas responsable des vols, pertes ou transactions réalisées pendant l'événement.

Chaque exposant doit apporter son propre matériel.

## **Article 13 – Assurance**

L'assurance responsabilité civile de l'organisateur couvre :

- Les membres de l'organisation
- Les officiels/intervenants de piste
- Les spectateurs (hors présence non autorisée sur la piste)

Les pilotes reconnaissent participer à une activité comportant des risques inhérents à la conduite sur circuit et en acceptent pleinement les conséquences.

## Article 14 – Sanctions, exclusion et respect du règlement

Tout participant, accompagnateur, exposant ou intervenant s'engage à respecter :

- Le présent règlement HEM Track
- Du règlement du circuit de Clastres
- La réglementation FFSA
- La charte générale du Honda Euro Meet

Tout manquement pourra entraîner, selon la gravité des faits et à la discrétion de l'organisation :

- Un avertissement verbal ou écrit
- L'exclusion immédiate d'une session de roulage (HEM Track)
- L'exclusion définitive du HEM Track
- L'exclusion de la zone « Meet » du Honda Euro Meet
- L'exclusion totale de l'événement (Track et Meet)
- L'interdiction de participer aux prochaines éditions du Honda Euro Meet







L'exclusion peut être prononcée immédiatement, sans préavis, en cas de comportement jugé dangereux, inapproprié ou portant atteinte :

- À la sécurité des personnes
- À l'intégrité des infrastructures
- À l'image de l'événement
- Au bon déroulement de l'événement

Les décisions prises par l'organisation sont sans appel.

En cas d'exclusion, aucun remboursement ni aucune indemnisation ne pourra être réclamé.

## Annexes

	Danger, ralentir immédiatement, ne pas doubler
	Piste dégagée retour à son état normal
	Un autre véhicule roule plus vite que vous, vous devez garder votre trajectoire et faciliter son déplacement
	Votre véhicule présente une anomalie ou votre comportement est jugé dangereux, vous devez vous arrêter immédiatement au stand
	Arrêt immédiat de la séance, vous devez rentrer au stand au ralenti. Vous devez être prêt à vous arrêter sur place si besoin.
	Fin du roulage ou de la séance

Et pour rappel, à titre informatif

(se référer aux documents officiels FFSA et du circuit de Clastres)

## ÉQUIPEMENTS DE SÉCURITÉ

Les participants doivent porter des vêtements de sécurité adaptés selon le type de voiture :

### ***Voitures de série ou modifiées sans arceau, ou avec arceau boulonné 6 points :***

- Casque homologué conformément aux spécifications mentionnées dans le livret technique FFSA en vigueur.
- Un casque intégral avec visière est obligatoire pour les véhicules sans pare-brise.
- Cagoule conforme aux normes FIA et sous-vêtements conformes aux normes FIA : recommandés.
- Combinaison ignifugée homologuée conformément aux spécifications mentionnées dans le livret technique FFSA en vigueur : recommandée.
- Gants non inflammables : recommandés.

### ***Voitures de compétition ou modifiées (arceau de sécurité de plus de 6 points minimum) :***

- Casque homologué conformément aux spécifications mentionnées dans le livret technique FFSA en vigueur.
- Un casque intégral avec visière est obligatoire pour les véhicules sans pare-brise.
- Système RFT (FHR/HANS) obligatoire pour les voitures à partir de 1977 et toutes les voitures ouvertes.
- Cagoule conforme aux normes FIA et sous-vêtements conformes aux normes FIA : recommandés.
- Combinaison ignifugée homologuée conformément aux spécifications mentionnées dans le livret technique FFSA en vigueur : obligatoire.
- Gants non inflammables : obligatoires.

De manière générale, les vêtements et chaussettes synthétiques ou acryliques, ainsi que les chaussures synthétiques ou en caoutchouc, sont interdits. Il est fortement conseillé de porter des vêtements longs couvrant les bras et les jambes.